

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 17/07/2023

OBJET : Rapport annuel du syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues SIBA

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation 11/07/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Céline BABUS, Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Daniel POMERET

Marie-Hélène BERNARD à Nathalie HERAUD

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Karim MOYENIN OUARDI à Fabrice MORICHON

Ludivine CHIERICI à Céline BABUS

Roseline MHARI AGOURRAME à Pascale ANTHOINE

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Pierre REBUT présente une synthèse du rapport du président:

Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues a été créé par un arrêté de Monsieur Le Préfet du Rhône, en date du 14 avril 2015. Le périmètre du Syndicat comporte 18 effectives avec les regroupements pour une population de 38 476 habitants.

Ses compétences sont de 2 ordres :

- Obligatoires
- Optionnelles

Compétences obligatoires :

- Etablissement d'un réseau de distribution par câble ou tout autre support technologique de tous services de radiodiffusion et de télévision,
- Aménagement, entretien et gestion du Musée des Pierres Folles tant que la compétence n'est pas reprise par la Communauté de Communes.

Compétences optionnelles :

- Lutte contre l'érosion des terres,
- Achat et maintenance des logiciels de gestion communale et de supports informatiques et autres prestations associées.

L'année 2022, a été très calme au niveau des travaux d'érosion. Il n'y a eu que des travaux d'entretien des bassins existants ainsi que la grande étude de diagnostics faite sur les bassins par le Cabinet Merlin

La compétence informatique a continué à se développer avec la mise en place de développement de nombreux nouveaux logiciels et des frais de maintenance records puisqu'on se rapproche des 180 000€ annuels de frais de maintenance.

Le Syndicat a poursuivi en 2022 l'informatisation des Communes commencée en 1985.

Il a acquis des logiciels comme BERGER LEVRAULT (MAGNUS) pour un montant total de 36 820€ TTC ; il a payé pour la conformité RGPD des Communes pour un montant de 13 720.01€/TTC

Les frais de maintenance des logiciels BERGER LEVRAULT (MAGNUS) se sont élevés à 119 746.14€ TTC en continue augmentation.

Les frais de maintenance des logiciels SIRAP se sont élevés à 5 557.40€ TTC en forte diminution encore.

Les frais de maintenance des logiciels SISTEC se sont élevés à 2 025.71€ TTC

Les frais d'abonnement à la plateforme KLEKOON se sont élevés à 4 894.80€ TTC

Il est rappelé que les dépenses liées à l'informatique sont réparties, entre les Communes au prorata de leur population.

L'évolution de ces dépenses est en hausse du fait de la dématérialisation des procédures et la mise en place du RGPD.

Ces dépenses vont continuer à augmenter avec la mise en place par le syndicat d'un audit de la sécurité numérique pour les communes qui le souhaitent afin de lutter contre ce phénomène de cyber-malveillance qui touche de plus en plus les Communes.

Lutte contre l'érosion

I-Tavaux

Il n'y a pas eu de gros travaux d'érosion juste des aménagements.

POMMIERS BASSIN DES TOURS – 5 352.00€

II-Etudes

Diagnostic des bassins – 44 397.00€

Les travaux sont à la charge des communes qui les font réaliser. Le financement était assuré jusqu'à maintenant par les éventuelles subventions et par un emprunt pour la part hors taxe restante. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de subvention en 2022, sans conséquences car aucun projet important n'a vu le jour en 2022.

Musée des Pierres Folles

Acquisitions : Il n'y a pas eu d'investissement pour le musée en 2022 du fait de sa fermeture.

Fonctionnement : Le Syndicat a versé la subvention annuelle qui avait été baissée à 20 000€ pour les salaires principalement et a payé des annuités d'emprunts pour un montant de 14 178.84€

Dont acte

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

